

DSDEN de la Manche – mouvement des personnels enseignants 1^{er} degré public 2023

Formulaire de recours assisté par un représentant mandaté par une organisation syndicale

A adresser au service des ressources humaines – dsden50-srh1@ac-normandie.fr dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats

L'enseignant effectuant le présent recours :

NOM :

Prénom :

Affectation 2022/2023 :

Participation au mouvement : A titre facultatif En mobilité obligatoire

Le représentant mandaté pour assister le demandeur :

NOM :

Prénom :

Mandaté par l'organisation syndicale :

Motif du recours :

nomination hors vœux (groupes MOB inclus)

mutation non obtenue

Arguments produits à l'appui du présent recours :